ACCÈS À L'INFORMATION ET TRAITÉ DE MAASTRICHT

Déclaration finale de l'assemblée générale de la FIDJ (Fédération internationale des journalistes), le droit de savoir, l'accès à l'information et le traité de Maastricht, Bruxelles, 25 et 26 avril 1997

Dans leur déclaration finale, les journalistes de seize pays, réunis en assemblée à Bruxelles les 25 et 26 avril 1997 invitent les États membres de l'Union européenne à s'engager explicitement en faveur de la transparence de l'information. Ils revendiquent le droit d'accéder aux documents en la possession de toute institution de l'Union et militent pour la mise à disposition du public de ces informations dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.